L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 12 JANVIER.

La politique du maréchal Mac-Mahon.

Le programme de M. Buffet.

Dans la séance de l'Assemblée du 24 décembre, l'ordre du jour appelait la première délibération sur le projet de loi relatif à la presse et à l'état de siége. Mr Albert Grévy, rapporteur, a soutenu le projet de la commission qui proposait de disjoindre la loi sur la presse et la loi sur l'état de siége. Nous donnons la réponse de Mr Buffet, car elle contient le programme de la politique du maréchal, et la crise ministérielle lui donne une importance d'actualité. Rappelons que l'Assemblée a donné raison au ministre par 376 voix contre 303.

Nous donnerons demain les discours de Laboulaye et de Louis Blanc en réponse au ministre.

M. le vice-président du conseil.—Toute la première partie du discours de M. Grévy porte sur un malentendu. Je n'ai jamais contesté le droit pour l'assemblée d'adopter ou de rejeter, de modifier ou de diviser les projets de lois présentés par le gouvernement. Je n'ai pas contesté davantage aux commissions le droit d'y proposer des modifications.

Ce que j'ai dit à l'honorable M. Grévy, c'est que l'assemblée est saisie de l'ensemble du projet du gouvernement, qu'elle doit statuer par voie d'adoption ou de rejet, de modification ou de division sur tous les articles de ce projet. C'est après la discussion générale ou après la 1ère délibération, si l'urgence n'est pas déclarée, quand l'assemblée passera à la discussion des articles, que la proposition de disjonction faite par la commission pourra venir comme amendement du projet du gouvernement. (Très bien! très bien à droite.)

L'honorable M. Grévy, pour montrer à l'assemblée qu'elle ne peut pas discuter la loi sur la presse, s'est livré à une discussion des articles du projet de loi. Entend-il, en supprimant la discussion, interdire à ses collègues de répondre à ses objections? (Très bien! très bien à droite.)

La disjonction qui vous est demandée n'aurait aucune utilité. Si l'assemblée—et j'espère qu'elle ne prendra pas cette résolution—veut lever l'état de siége, sans voter la loi sur la presse, elle peut rejeter tous les articles à l'exception de celui qui concerne la levée de l'état de siége. Sa liberté est donc complète. (Très bien! très bien! à droite.)

Le 12 mai dernier, le lendemain de l'entrée aux affaires du ministère actuel, j'ai fait connaître à cette tribune la direction que nous nous proposions de suivre dans la conduite des affaires politiques. Ce programme a été adopté unanimement par les membres du cabinet, sans une seule exception. (Très bien! très bien à droite.)

L'assemblée, que nous avions invitée à le discuter, ne l'a pas contesté, et nous avons pu depuis en réaliser l'application avec le concours constant et ferme de la majorité conservatrice de cette assemblée. (Applaudissements à droite.—Bruit à gauche.)

Voix à gauche.—Laquelle?

M. le vice-président du conseil:—On veut dire, sans doute, que cette majorité a été vaincue. Je demanderai alors où est la majorité victorieuse. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Je demande de quels éléments elle se compose.

Nous avons, nous, apporté notre programme à cette tribune; qu'elle y apporte le sien! (Applaudissements à droite.)

Nous allons bientôt comparaître devant le pays; il est notre juge à tous. (Très bien! Très bien!) Personne ne contestera son verdict; mais il faut que le langage des uns et des autres soit net et franc.

J'ai dit dans une autre séance que j'avais de la peine à comprendre comment des divers programmes des éléments qui composaient la majorité du 25 février, on aurait pu faire sortir un programme commun qui permît de faire de cette majorité une majorité de gouvernement.

Cette majorité a fait une chose considérable: elle a voté la constitution. On me dira, il est vrai, que la nouvelle a fait aussi une œuvre commune: l'élection des 75 sénateurs.

Mais il me paraît plus facile de faire sortir de cette élection un programme, qu'il ne l'était de trouver dans le vote de la constitution le programme de la majorité du 25 février. (Applaudissements à droite.)

Dans le programme que je rappelais tout à l'heure, nous ne nous étions pas contentés de poser des principes généraux, nous en faisions l'application à quelques points particuliers; nous annoncions que nous présenterions une loi ayant pour objet de rendre plus efficace, ou plutôt moins illusoire, la répression des délits de presse et que c'est seulement après que des modifications seraient apportées dans cette législation que nous pourrions consentir à être privés des armes anormales et exceptionnelles de l'état de siége.

On a dit que nous voulions faire du sacrifice d'une liberté la rançon d'une autre.

Je proteste contre cette allégation. Le projet ne porte aucune atteinte contre la liberté de la presse. (Exclamations à gauche.)

J'ajoute qu'il la garantit, en permettant une répression moins illusoire d'excès qui finiraient par faire de la liberté de la presse un objet de dégoût et d'horreur pour tous les hommes d'ordre. (Très bien à droite.—Interruption à gauche.)

L'honorable M. Grévy a parlé de l'arsenal de nos lois contre la presse; qu'y ajoutons-nous donc? Créons-nous des délits nouveaux? Non.

L'objet principal de cette loi est-il d'appliquer à des délits des pénalités plus sévères? Non.

Mais il y a eu des acquittements vraiment scandaleux que je ne veux pas rappeler; des journaux accusés d'avoir pactisé avec l'ennemi ont été acquittés.

La loi nouvelle ne veut pas qu'une juridiction privilégiée soit donnée à la presse, et que des délits soient déférés à une juridiction qui ne doit connaître que des crimes.

Voilà toute son économie.

Y a-t-il une atteinte à la liberté? Si ces dispositions libérales (Bruit à gauche) sont adoptées, le gouvernement pense que l'état de siége pourra être levé immédiatement dans presque tous les départements après la promulgation de la loi.

Nous aurions désiré que la levée de l'état de siége pût être partout immédiate; mais, après un mûr examen,—et la réserve excessive que nous nous sommes imposée prouve que l'état de siége n'est pas pour nous un moyen normal de gouvernement,—après avoir pris l'avis des trois commandants de Paris, de Lyon et de Marseille, nous avons pensé que nous ne pouvions prendre la responsabilité de lever immédiatement l'état de siége dans ces trois grands centres. Pourquoi?

J'en ai dit les motifs à la commission. L'ordre matériel existe, je ne le méconnais pas, le gouvernement est suffisamment armé, même sans l'état de siége, il pourrait réprimer toute tentative factieuse, et, soyez-en sûrs, il la réprimerait avec la dernière énergie. (Applaudissements à droite.)

Mais les passions sont loin d'être apaisées dans les grands centres, et ce n'est pas à la veille de la fièvre électorale que le gouvernement peut renoncer à l'arme de l'état de siége, alors que les passions vont être surexcitées encore par les journaux, par la parole ardente des orateurs populaires dans ces réunions, que l'on veut considérer comme privées, alors même qu'elles comptent plus de 3,000 auditeurs.

N'est-il pas à craindre, en effet, qu'il ne se produise des manifestations que le gouvernement réprimerait sans doute, mais qui jetteraient le trouble dans les esprits et empêcheraient le pays de procéder avec calme au grand acte auquel il est convié? (Applaudissements à droite.)

Je n'ignore pas que notre proposition rencontre deux sortes d'adversaires.

D'abord, ceux qui se présentent comme les partisans absolus des libertés publiques: à ceux-là, j'ai répondu; ensuite, ceux qui disent: avec l'état de siége, on endort le pays; il ne peut voir toute l'étendue du danger qui le menace; cette politique, ajoute-t-on, favorise la discipline que les plus habiles imposent aux plus violents.

Au contraire, en laissant se produire les excès, toutes les plaies seront à découvert, les faux modérés seront démasqués.

La politique que je propose de faire sortir le bien de l'excès même du mal ne sera jamais la nôtre. Elle peut être habile, nous l'estimons dangereuse. (Très bien! à droite.)

Oui, j'ai signalé plus d'une fois, à cette tribune, le danger social; je désire que le pays comprenne que ce danger existe, et qu'il ne peut être conjuré qu'à la condition que le pays ne s'abandonne pas lui-même et ne soit pas abandonné par le gouvernement. (Très bien! très bien! à droite.)

Grâce à ce concours de nos efforts et des siens, le danger pourra être surmonté; mais si je désire que le pays ne se fasse pas illusion sur le danger qu'il court, je ne désire pas davantage que, affolé en quelque sorte de terreur... (Bruit à gauche), en présence des violences dont il serait le témoin, il ne trouve d'autre ressource, pour sa protection, que dans l'abdication de tous ses droits, et dans l'appel à une dictature. (Applaudissements redoublés à droite.)

Je crois que pour que le pays traverse heureusement cette crise, il faut qu'il connaisse le péril, qu'il voie le gouvernement suffisamment armé pour le conjurer; mais je crois qu'il faut aussi qu'il fasse lui-même un effort énergique et que tous les honnêtes gens s'unissent pour le faire ensemble. (Très bien! très bien à droite.)

Je fais plus que jamais appel à l'union conservatrice.

M. Jules Favre.—Et monarchique!

M. Buffet. — Craignez-vous, monsieur Jules Favre, que nous ne soyons pas assez scrupuleux sur les conditions de cette union? (Vifs applaudissements à droite.)

Craignez-vous que nous n'admettions, dans cette union, ceux qui diraient que le jour de la révision serait pour eux le jour de la délivrance, et qui font par conséquent de cette constitution une prison?

Craignez-vous que nous n'admettions dans l'union conservatrice ceux qui disent et qui impriment que le vote du 25 février a été un acte coupable? Et à l'égard de cette partie de vos alliés.... (Rires et applaudissements à droite.) vous ne voulez pas que nous ajoutions quelque chose à l'expression de votre reconnaissance, vous avez eu d'autres alliés qui vous ont tout donné et qui personnellement n'ont rien reçu. Craignez-vous que nous n'acquittions votre dette, nous qui ne sommes à aucun degré leurs obligés.... (Applaudissements à droite.)

Cette alliance qui n'est pas l'union conservatrice dont je parle, cette alliance doit-elle se continuer devant le suffrage universel? et M. Gambetta dira-t-il de la majorité sénatoriale ce qu'il disait de la majorité du 25 février, qu'elle doit être continuée devant le scrutin? (Très bien! très bien! à droite.)

Si aujourd'hui on suspecte le gouvernement de contracter certaines alliances, il faudrait nous dire: Détournez les regards de nos exemples et n'écoutez que nos conseils!

Nous ne suivrons ni les conseils, ni les exemples. L'union conservatrice à laquelle nous faisons appel est celle-ci: il n'est au pouvoir de personne de supprimer l'histoire contemporaine. Il n'est pas possible de faire que quatre ou cinq gouvernements ne se soient succédé en France pendant la génération actuelle.

Tout le pays conservateur a successivement et librement adhéré à ces gouvernements qui ont laissé derrière eux des souvenirs, des regrets profondément respectables.

Entendez-vous que nous exclurions de l'union conservatrice tous les hommes qui éprouvent ces sentiments? Mais alors le parti conservateur ne serait pas très nombreux.

Voulez-vous qu'on n'y admette que ceux pour lesquels la constitution votée le 25 février est le dernier mot de la sagesse politique?

Mais qui peut dire quel sera l'effet dernier de telle ou telle disposition de cette constitution? C'est l'expérience seule qui prononcera.

Ce que nous demandons, c'est ceci: cette constitution est faite; elle est la loi du pays; c'est dans les institutions créées par elle que les principes, la politique peuvent et doivent être défendus.

Et alors nous déclarons, à tous les conservateurs, qu'il y a quelque chose de plus pressant, de plus patriotique à faire que d'agiter des drapeaux opposés devant les électeurs et dans les chambres.

Nous leur demandons que, sans abdiquer leurs souvenirs, leurs regrets, ils agissent en bons citoyens, et que l'union qu'ils auront formée devant les électeurs ne se rompe pas le lendemain du triomphe que j'espère! qu'elle se continue devant les chambres futures et s'oppose comme une digue aux programmes anti-sociaux. (Applaudissements à droite.)

Pour que cette politique conservatrice triomphe, il faut que le pays ne s'abandonne pas lui-même et qu'il ne compte pas uniquement sur le gouvernement. Sans doute le pays a à sa tête un homme dont le dévouement, la fermeté, l'abnégation répondront toujours à son attente, mais pour cela il faut que le pays envoie dans les deux chambres des hommes destinés à soutenir avec lui la politique de préservation sociale. (Applaudissements à droite.)

Il n'est entré dans l'esprit de personne que le président de la République, maréchal de France, vainqueur de Magenta et de Malakoff, sera jamais l'agent docile des passions subversives et l'instrument des doctrines radicales. (Applaudissements prolongés à droite.)

Compagnie d'Assurance Home—Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1876—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende de CINQ pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater de SAMEDI, 15 du courant.
CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.
9 jan—10t

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 6 Janvier, 1876. L'élection annuelle de TROIS directeurs par les actionnaires, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI 7 février prochain, de midi à 2 heures de relevée.
H. L. PEIRE, Caissier.
8janv—2f p s.

Bureau de la compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne—Nouvelle-Orléans, 6 janvier, 1876.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie à l'effet d'élire sept directeurs pour l'année, aura lieu aux bureaux de la compagnie, le LUNDI 17 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOS. H. DEGRANGE, secrétaire.
6jan—jus 17.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans—Nlle-Orléans, 3 janvier 1876.—Le 13 du mois dernier, à une élection par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour l'année courante:
GEO. JONAS, J. C. MORRIS, J. H. STAUFFER, E. J. HART, J. M. ALLEN, EMORY CLAPP, R. S. HOWARD.
Et, aujourd'hui, à une réunion des directeurs, Mr GEO. JONAS a été réélu président, à l'unanimité.
CH. JUMONVILLE, Caissier.
6 janv—15f

Banque des Citoyens de la Louisiane, département du capital actif—Nlle-Orléans, 4 janvier 1876.—L'élection annuelle de sept directeurs, pour l'année courante, aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
4 jan—2f p s jus 7 fév

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux obligations qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize actions de cette compagnie aura droit à une obligation. Le montant devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
4jan—1m

Bureau de la compagnie de navigation du Canal Carondelet—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette compagnie pour l'année courante, aura lieu le TROISIÈME LUNDI (le 17) de janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
LOUIS BURTHE, Secrétaire.
21déc21,23déc—4,16janv

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1875.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 18 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
18déc—1m

BANQUE D'AMÉRIQUE.—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1875.—A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce soir, il a été résolu de cesser les opérations actives et de mettre la Banque en liquidation immédiatement.
EDGAR HINCKS, Caissier.
1déc—

ANT. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
27sept—1an

Dispensaire homœopathique de la Nlle-Orléans,
154......CANAL......154
Entre Baronne et Carondelet.
Consultations gratuites pour les pauvres.
LUNDI, de 6 à 7 h. du soir, Dr. WALTER BAILEY, Maladies des femmes.
MARDI, de 6 à 7 h. du soir, Dr JULES CARTER, Maladies des enfants.
MERCREDI, de 7 à 8 h. du soir, Dr ORIARD, Affections nerveuses.
JEUDI, de 7 à 8 h. du soir, Dr J. G. BELDEN, Maladies du larynx et des bronches.
VENDREDI, de 7 à 8 h. du soir, Dr A. DUPAQUIER, Maladies des yeux et des oreilles.
SAMEDI, de 4 à 5 h. du soir, Dr STOLZENBERG, Maladies de la peau.
DIMANCHE, de 4 à 5 heures du soir Dr W. H. HOLCOMBE, Maladies du cœur et des poumons.
Tous les jours, de midi à 3 h., Dr DEVILLENEUVE, Maladies en général.
Les Drs Dupaquier et Devilleneuve s'occupent des cas de chirurgie et d'obstétrique.
Le Dispensaire sera sous la direction du Dr Devilleneuve.
11déc—1m

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
MAISON FRANÇAISE. Nevers & Hery, No 315 Julia street, Nouveau Bassin.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc 75—1an Nouvelle-Orléans

Taxes de dessèchement.
TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTRÔLE des mandats de dessèchement. Une demande qui lui serait adressée directement garantirait conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.
JAMES B. GUTHRIE, agent. Au No 122 de la rue Gravier.
5mai—1an

A Louer,
LE vaste édifice, connu sous le nom de HOTEL D'ORLÉANS, situé dans la rue de Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse, ayant environ 70 chambres. Il vient d'être mis à neuf. On le louera à très bas prix, pour l'année 1876, à un bon locataire, ou on le vendra à des conditions avantageuses. S'adresser à La Banque des Citoyens de la Louisiane.
N. O. 21 déc 1875. 22 déc—1m JD

AGENTS DE L'ABEILLE.
M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARI[illegible], à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.
DE MME CHANFRAU.
Dernières soirées de l'engagement du comédien distingué,
Mr GEORGE FAWCETT ROWE.
Lundi, Mardi, Samedi: THE GENEVA CROSS.
Grand drame de Mr Fawcett.
Mercredi—à la Matinée. THE GENEVA CROSS.
Mercredi soir.—LITTLE EMILY.
Jeudi, Vendredi: TICKET-OF-LEAVE-MAN.
Samedi, à la Matinée—Ticket of leave man.
LUNDI, 17 janvier—La véritable version de THE TWO ORPHANS, (les deux orphelines), D'Enery. Magnifiques décors de Dressel.
A l'étude—Un grand drame militaire intitulé, COL. WILLOUGHBY.
On demande 50 JEUNES FILLES. S'adresser au théâtre des Variétés, (entrée de la rue de la Douane), de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
7 jan—

Théâtre de l'Opéra.
DIMANCHE, 23 JANVIER 1876, GRANDE MATINÉE offerte par le
Club Dramatique Louisianais,
Au bénéfice de Mme M. VEZIAN,
(Artiste attachée au club,)
Avec le gracieux et obligeant concours de: MLLES EVE DABLESTEIN, ALPHONSINE GODIN et Mme CECILE BROUX et Mlle C. BAUER,
Les Diables Roses,
Comédie en 5 actes, (mêlée de chants), par MM. Eug. Spangé et L. Thiboust.
"Une femme qui se jette par la fenêtre,"
Comédie-vaudeville en 1 acte, de M. E. Scribe.
Prix du Billet........50 cents.
Pour la distribution des rôles, voir les programmes.
Les portes seront ouvertes à 11 heures. Le spectacle commencera à midi précis.
Toute carte sera échangée contre une place numérotée, en s'adressant au bureau du contrôleur, à l'Opéra, le samedi 22 janvier, de 10 A. M. à 3 P. M. et le dimanche 23 de 10 heures à midi.
2 jan—9

GRAND BAL ANNIVERSAIRE DES GARÇONS RESTAURATEURS.
Le 2me Bal Anniversaire de la Société d'Assistance Mutuelle des Garçons Restaurateurs sera donné à la SALLE GRUNEWALD, le 19 Février 1876.
COMITÉ D'INVITATION.
Léon Martin, Joseph Chapou, Louis Trapet, J. B. Benson, O. M. Bivière, André Rudolphe, Denis Bechac.
Les cartes peuvent s'obtenir dans les principaux Restaurants.
Toutes les demandes d'invitations pour Dames doivent être adressées au Comité d'invitation, encoignure Conti et Bourbon. Toute application pour invitation de Dame doit contenir ses noms, prénoms et adresse. Aucune Dame ne sera admise sans cavalier.
Prix de la carte, souper inclus....$3.00.
2 janv—1DD

Le Dr. G. P. MALONEY,
150.........Rue du Canal.........150
CHIRURGIEN-DENTISTE.
Ci-devant du Collége de la Pennsylvanie, élève du Collége de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels.
23nov—

FRÉDÉRIC SAHUQUÉ,
Chirurgien Dentiste de la Faculté de Paris et de la Havane.
OFFRE ses services dans toutes les parties concernant sa délicate et difficile profession. Au courant de tous les progrès constatés jusqu'à ce jour, aussi bien dans la partie scientifique que dans la Prothèse Dentaire, il possède un appareil pour faire les extractions les plus difficiles sans douleur, et emploie dans ce but l'Anesthésie Locale qui n'a aucune suite fâcheuse. Il garantit les aurifications, forme les parois des molaires ou autres, soit avec de l'or ou de la pâte de platine, pose avec la plus grande perfection les dentiers artificiels en guttapercha métallique et d'une exiguïté contre laquelle personne autre ne pourrait lutter. Heures de consultation et opérations de 8 heures à midi et de 2 à 5 h.
Nota—Calme les douleurs dentaires les plus aiguës par le moyen d'une préparation à lui connue.
Rue Royale No 71, Entre Conti et Bienville.
12nov—2m

La merveilleuse Mme Anna.
QU'EST-CE que l'avenir! qu'est-ce que le passé! qu'est-ce que nous! quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître!
Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.
Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 du soir.
16nov—1an.

Somnambule.
LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des maladies de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, de midi à 1 heure.
2mars—1an

"$1,500,000"
EST la moyenne du bénéfice que paient tous les mois aux porteurs de priviléges d'actions, différents banquiers de Wall Street. La maison de MM. Alexander Frothingham & Co., 12 Wall street, New York, connue, dans le monde entier, par son honnêteté, offre d'envoyer gratuitement, aux personnes qui le désirent, leur rapport financier hebdomadaire et un livre qui explique comment des piastres jusqu'à des milliers de piastres peuvent être placées. Ceux qui n'ont que peu d'argent à placer jouissent d'autant d'avantages que les grands opérateurs. Demandez le rapport hebdomadaire. Boston Post, 12 nov.
S'adresser à ALEX. FROTHINGHAM & CO., Banquiers et courtiers, 12 Wall Street, N.Y.
14déc—

Fabrique du Sud.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1875.
Citoyens de la Nlle-Orléans et de la Louisiane.—J'établis en ce moment, une fabrique de chaussures. Je ne vous demande que votre patronage. Je m'engage à vous contenter, sous le rapport de la modicité des prix et de la qualité des matériaux, mieux que ne pourrait le faire aucune autre manufacture de l'Etat.
Vous savez qu'il y a parmi vous un grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui n'ont pas de travail et sont dans l'impossibilité de nourrir leurs femmes et leurs enfants. Nous devrions avoir toute espèce de fabriques locales, les diriger nous-mêmes et nous soutenir les uns les autres. Nous envoyons des millions de piastres au Nord et à l'Ouest.
Je fais des chaussures depuis vingt-cinq ans. Je signale le sujet à l'attention de la communauté.
JOHN HANSEN,
20 août—6mois. Au No 35 de la rue du Canal.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle-Orléans.
17 juil 75—1an

Mme Vve FERARI,
ACCOUCHEUSE,
Reçue par la Faculté de Paris,
INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitements des maladies.—Consultations tous les jours, à midi, en son domicile, rue d'Orléans 102. On prend des pensionnaires à prix modérés.
8 août—6 m—17 Mar I

Liquidation.
M. JOSEPH LAVIZZO, coin Chartres et St-Louis, de retour d'Europe, informe sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne que désireux de liquider, pour cause de maladie il vendra tout son stock au plus bas prix. Les réparations seront faites comme par le passé avec soin et promptitude.
12 Déc—1m D. M. J.

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceiling) à $13 00 les mille pieds, livré.
R. W. Boards à $12 50 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.
11déc—1an D M&T

Rapport sur la Condition
DE LA
Banque Nationale Mutuelle
A LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,
Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes, en or		$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency		535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques		33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés		41,603 52
Dû par d'autres banques et banquiers		20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations		39,824 81
Primes payées sur bons et or		8,238 07
Changes sur Clearing-House	12,970 67	
Billets d'autres Banques Nationales	22,850 00	
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,453 79	
Espèces en monnaie d'or	12,352 41	
Billets legal tender	128,000 00	277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
Total		$1,076,542 18

PASSIF:

Fonds capital payé		$100,000 00
Fonds de surplus		155,104 24
Billets de Banque Nationale en circulation		45,000 00
Dépôts individuels, en or		14,405 94
Dépôts individuels, en currency		516,950 63
Dû aux banques et banquiers		2,718 89
Anciens dividendes non payés	353 68	
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent	12,000 00	12,353 68
Total		$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE, Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.
A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
1er janv—10

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique de Bidwell.
Dernière semaine de YANKEE LOCKE. Ré-engagement de la Troupe de SEGRIST MIDGETS ET DE ST-FELIX.
Dimanche, lundi et mardi, 9, 10 et 11 janvier, le nouveau drame centenaire
1776, OU IL Y A CENT ANS.
Mercredi à midi et le soir, et jeudi, 12 et 13 janvier.—Reprise du grand drame LES DEUX ORPHELINES.
Vendredi, 14 jan. bénéfice d'adieu de Mr Geo. E. Locke. A cette occasion il donnera son grand drame de tempérance intitulé: TEN NIGHTS IN A BAR ROOM.
Samedi, matinée et le soir.—Grand spectacle double.
Dimanche, 16 janvier.—Le comédien populaire S. C. France, dans son fameux drame MARKED FOR LIFE.
9 jan—

Théâtre St.-Charles.
Dernière semaine de l'engagement de Mlle Zoé.
BEN DE BAR jouera tous les soirs.—Une série de drames émouvants.
Mercredi et Samedi, — MATINÉE, — Mlle ZOÉ.
Vendredi,—BÉNÉFICE DE Mlle ZOÉ. Voir les petites affiches.
8jan—

GYMNASE DES DAMES.
Institut callisthénique et orthodomique,
Sous la direction immédiate de MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.
CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $16 dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.
Le gymnase des messieurs—au No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir.
24oct—1an

Chaussures.
Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.
P. PAVIA,
FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indécousables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal mérite, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.
Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.
Branche 20, rue St-Charles, près Canal.
Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés.
25nov—

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,
ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.
Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau.......$5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau.......$4.50
Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.
M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au Nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.
E. CABAUD.
13mai—1an

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11.........rue du Camp.........11
ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir une grande variété d'étoffes de haute nouveauté, des plus distinguées et de première qualité. Ses prix seront comme par le passé, réduits selon la qualité des articles.
Toutes les bourses trouveront pour du comptant, élégance, solidité et bonne coupe garantie, car tout est coupé par lui-même. Désirant abandonner le linge fait pour ne s'occuper seulement que de la commande, il y a avantage de venir visiter son stock de linge fait avant qu'il ne l'écoule entièrement.
18nov 5—1an

Magasin Pontchartrain, d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store, Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
21 fév—1an

Dépôt d[illegible] de machines à coudre à vapeur de GREGG,
Et Emporium de la mode pour le Sud
154 RUE DU CANAL.
VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, et cet argent compte plus tard dans le prix d'achat, quand on se décide à en prendre quelque système. Venez chez nous ou dites-nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal; tout le [illegible]

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.
CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DÉTAIL à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en
BOIS de ROSE,
BOIS d'ACAJOU,
BOIS de NOYER,
BOIS de CHÊNE et en
BOIS d'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables.
11 août—6m

BALANCES DE FAIRBANKS
Pour Sucre et Coton.
Conformes à l'étalon des Etats-Unis.
SUCCURSALE
53 - Rue du Camp, - 53
20 oct—6m W. B. BOWMAN, Agent.

Collége Commercial de Dolbear
203.........Rue du Canal.........203
AU TROISIÈME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 3 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures pour les dames.
LEVI DOLBEAR, président.
N. B.—Privilége d'élèves à vendre.
8 févr—1an M F

TOUX, RHUMES, ASTHME.
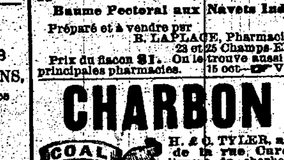
Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du
Baume Pectoral aux Navets Indiens.
Préparé et à vendre par R. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs-Elysées.
Prix du flacon $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
15 oct—V.D.Ma.

CHARBON!
COAL. H. & C. TYLER, au No. 9 de la rue Carondelet, livrent du charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel aux familles, aux fabriques, aux bateaux, etc. Aux plus bas prix du marché.
1er sept—6m

Hy. J. MONTAGNET,
(Successeur d'ALP. LAINÉ, agent)
COAL. MARCHAND DE CHARBONS
Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.
Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Son dépôt est sur la Levée, au ferry du 3e district; son bureau, No 167 de la rue Commune près Carondelet, Nlle-Orléans. Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre endroit. Il vend le charbon au prix courant du marché et le livre, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville.
1er sept—6m

AU PUBLIC.
Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.
Témoignage local.
NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.
Voir l'annonce,
James Regan, propriétaire des écuries du No [illegible] de la rue Baronne.
Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin [illegible] au No 991 de la rue Tchoupitoulas.
[illegible] au No 31 de la rue [illegible]
A. Guth, de la [illegible] Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues [illegible] et Magasins.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 882 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 469 rue Dryades.
Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery No 292 rue Villeré.
George Steuernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 103 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 96 rue Galennie.
Capt. Jas. A. Sylvester, 343 rue St-Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.
R. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Thaisman, grocer, 360 rue des Magasins.
15 mars—1an.

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Louisiane,
Le SAMEDI 29 AVRIL 1876,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin, SAMEDI, 29 AVRIL 1876
A
La Nouvelle-Orléans,
Grand Concert Promenade
pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000
LOTS D'APPROXIMATION:	
100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500
TOTAL:	
3580 lots (en or) s'élevant à	$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.
ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.
Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 29 AVRIL 1876
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations
qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSÉES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
15mai—

VENTES JUDICIAIRES.

Joseph Turcotte vs Blanchard et Jorda.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans. — No. 6949— En vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans la susdite cause, je vendrai, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 12 janvier 1876, et les jours suivants, à 10 heures et demie A. M., les propriétés ci-après décrites, savoir:

LES MARCHANDISES ET MEUBLES qui se trouvent dans le magasin connu sous le nom de Magasin Rouge No 1, situé sur la Levée, entre les deux marchés, deuxième district de cette ville, d'après l'inventaire qu'on en peut voir en mon bureau; également, le droit d'occuper le magasin connu sous le nom de Magasin Rouge No 1, situé sur la Levée, entre les deux marchés, deuxième district de cette ville, jusqu'au 1er juillet 1876. Le bail du dit magasin, qu'ont les défendeurs, et que ceux-ci paient par un loyer de cent cinquante piastres par mois ne sera pas vendu en vertu du présent avis et l'acquéreur n'aura pas à assumer le loyer payable mensuellement, d'après le bail; [illegible] somme à payer immédiatement pour le droit d'occuper le dit magasin.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12janv—1t

W. H. Appleton vs P. H. Morgan.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,882. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai, LUNDI, dix-sept janvier 1876, à midi, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Vingt-trois (23) mulets qui se trouvent, aujourd'hui, sur l'habitation "Aurora" à cinq milles environ au-dessous de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5janv—3t.

Frank Canepa vs. la dame Delphine Maynen, épouse de J. B. Victor Benit.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 8,257—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-huit de janvier 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1° UN terrain situé au faubourg Tremé rue Tremé, entre celles Ste-Anne et Dumaine, désigné par le numéro cinq de l'îlet numéro cinquante et un suivant plan dressé par Bourgerol, ci-devant arpenteur, le 7 août 1838 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, au livre de ses plans sous le No 44. Le dit terrain ayant mesure américaine trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Tremé, sur cent cinq pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain No Quatre, de l'autre par le terrain No Six et derrière par le numéro Deux.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° UN terrain situé au faubourg Tremé de cette ville, désigné par le numéro Dix de l'îlet compris entre les rues Dumaine, Ste-Anne, Prieur et Roman, suivant plan dressé par Henry Moelhausen, ci-devant voyer, le 9 juin 1845 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain ayant mesure américaine, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
EUGÈNE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 déc—3t

L'Etat de la Louisiane, Paroisse Plaquemines.
Succession de François M. Chartier.
Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse Plaquemines—No 93.

EN vertu de et conformément à un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Simeon Martin, juge de la cour de paroisse et d'épreuves, dans et pour la paroisse Plaquemines, daté du 1er décembre 1875, pour le compte de la succession de François M. Chartier, décédé, je vendrai, à l'enchère publique, sur les lieux, dans cette paroisse, à environ cinquante-sept milles au-dessous de la ville de la Nlle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, le SAMEDI, 29 du mois de janvier 1876, à 11 heures du matin, la propriété ci-après décrite savoir:

Un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, à environ cinquante-sept milles au-dessous de la ville de la Nlle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, ayant deux arpents de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, borné, au-dessus, par des terres qui appartenaient jadis à la dite succession; et au-dessous, par des terres [illegible]; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—Cette propriété sera vendue en lots (conformément à la section 315 des Revised Statutes de la Louisiane) un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date de la dite vente à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la dite terre jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Mr C. V. Thibaut, recorder dans et pour la paroisse Plaquemines.
OSCAR R. SARPY, Shérif de la paroisse Plaquemines.
27déc—1m.

Dépôt du Bitter des Arabes,
73.........Rue DECATUR.........73
Les BITTERS ARABES sont supérieurs à tous les autres. Ils renferment des principes qui stimulent doucement et tonifient l'estomac. Ils facilitent aussi la digestion. Ils sont un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et un moyen efficace pour combattre efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE, Propriétaire.
15sept—1a

Restaurants, Hôtels, &c.

HOTEL DE LA MARINE.
RESTAURANT FRANÇAIS.
149 Bleecker Street. NEW YORK
Table d'hôte à midi et de 5½ à 7½ heures.
CAFÉ ET BILLARDS.
A. DELAPORTE, Propriétaire.
Succ. de J. LARBU.
Les journaux français des Etats-Unis, du Canada et de la France etc., etc., sont reçus régulièrement.
Interprète et renseignements obtenus gratis.
6oct—1an.

Restaurant des Quatre-Saisons.
MR. JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général qu'il a transféré son restaurant du No 155 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue, entre St-Louis et Conti. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers à louer et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne trouveront tout le confort désirable. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
10janv—1an

Commercial Restaurant,
107.........Rue de la Douane.........107
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIÉTAIRES.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
6oct75—1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS:
J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Theurer, G. H. Braughn, Geo. Binder, F. Thormahlen, H. Oertius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel, C. Del Bondio, H. Oertling, Frank Vattar, P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling, A. Gaiser, L. Reder, J. A. Webert, L. Gruneweld, Thomas Schorr, H. Zuberbier, J. Hassinger, H. Schulte, F. M. Ziegler.
8 juin—1 an

LOUISIANA SAVINGS BANK
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No 51 de la rue du Camp.
CAPITAL.........$500,000
E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING, J. H. KELLER, W. S. THOMAS, DAVID WALLACE, JAS. JACKSON, E. C. PALMER.
Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.
JOHN WALTON, caissier.
12 oct 75—1 an.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thomas A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
DAVID URQUHART, Président.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.
20mars75—1an

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.
LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.
Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars 75—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans,
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union.
Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie, [illegible] promptement les pertes.
[illegible] Elle règle et paie [illegible]
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS—
Victor Maignan, A. H. Brousseau, L. D. Sarpy, A. Bonnecaze, E. Saloy, H. Labasse, J. Bayle, H. Gally, A. Chiapella.
1év—1an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Une charmante résidence cottage, Avec jardin,—à l'angle des rues Laharpe et Johnson.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 15 janvier 1876, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique,

LA charmante résidence cottage—avec jardin—formant l'angle N. O. des rues Laharpe et Johnson, en face du bel asile des "Petites Sœurs des Pauvres."

La propriété se compose de 8 terrains, dont quatre font face à la rue Laharpe, et ont 30 pieds 2 pouces 3 lignes, sur 130 pieds de profondeur et façade à la rue Johnson. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent un grand et agréable cottage, bas, en bois et à mansarde; cuisine, &c.
—Les deux autres terrains ont chacun 30 pieds de face à la rue Johnson, sur 99 pieds de profondeur.
C'est une excellente occasion pour un acheteur qui cherche un quartier tranquille et qui est près de la campagne. La propriété sera vendue sans réserve.
CONDITIONS—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant toutes les clauses de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent, pour honoraires d'avocat et le transfert de la police d'assurance.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr James Fahey, Notaire Public.
5 jan—

La jolie maison basse en briques, à mansarde, au No 295 de la rue Dauphine, près la rue de l'Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 15 janvier 1876, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu—

LA jolie et agréable maison, basse, en briques et à mansarde, portant le No 295 de la rue Dauphine, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Quartier et Hôpital. Le terrain a 31 pieds 18 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé près de la rue de l'Esplanade, dans une rue pavée en pierres plates, dans un voisinage tranquille et respectable, et à proximité du centre des affaires et des théâtres, la propriété offre de très grands avantages comme résidence.
Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant toutes les clauses de 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; transfert de la police d'assurance, paiement, par l'acquéreur, de toutes les taxes de 1875 (payables en 1876)—outre le montant de l'adjudication.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr E. Bouny, notaire public.
5 jan—

MAGASIN ET MAISON DE PRIX.
Propriétés dans le deuxième et le troisième district.
Succession de feu Cyprien Dufour.
No 34,399. Deuxième Cour de District,

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 22 janvier 1876, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 13 décembre 1875 et signé le 17 décembre 1875, dans la susdite succession—les propriétés foncières suivantes de prix—

1.—Un certain terrain situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Conti, Royale et Bourbon. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville, sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent le magasin et maison en briques, bien bâtis, portant le No 79 de la rue Bienville.

Il sera vendu, avec cette propriété, 20 actions de $500, de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété—laquelle obligation devra être assumée par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication.

Trois certains terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Quartier Bourbon et Dauphine. Les dits terrains sont désignés par les lettres A, B et C, sur un plan de Mr L. H. Pilié, arpenteur, daté du 20 décembre 1875 et déposé aux bureaux de l'encanteur.

2. Le terrain "A" forme l'angle N. O. de l'angle des rues Bourbon et Quartier; il a 34 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon, sur 83 pieds de profondeur et face à la rue du Quartier; ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent et comprennent la maison en bois à mansarde et à étage, bien finie, désignée par le No 296 de la rue Bourbon.

3. Le terrain "B" touche au terrain ci-dessus décrit; il a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 83 pieds, entre lignes parallèles; ensemble, les améliorations qui s'y trouvent et comprennent la jolie maison basse, en briques, désignée par le No 297 de la rue Bourbon.

4. Le terrain "C" touche à la susdite propriété dans le fond; il a 44 pieds 6 pouces de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 65 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent la maison basse, en bois, désignée par le No 91 de la rue du Quartier.

Cinq terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Derbigny et Claiborne. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de M. L. H. Pilié, daté du 9 décembre 1875.

5. Le terrain No 1 forme l'angle S. E. de l'angle des rues Derbigny et Kerlerec; il a 30 pieds 7 pouces de face à la rue Derbigny, sur 71 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Kerlerec; ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent et comprennent un joli cottage double en bois, cuisine, cuve, etc.

6. Le terrain No 2 touche au terrain No 1; il a 32 pieds 8 pouces de face à la rue Derbigny sur 71 pieds 10 pouces de profondeur.

7. Le terrain No 3 touche au terrain No 2; il a 32 pieds 3 pouces de face à la rue Derbigny, sur 100 pieds 7 pouces de profondeur; ensemble, les améliorations qui s'y trouvent et comprennent un cottage bas et en bois, éloigné de la rue, cuve, etc.

8. Le terrain No 4 touche au terrain No 3; il a 30 pieds 7 pouces de face à la rue Derbigny sur 100 pieds 7 pouces de profondeur; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent une maison en bois et à étage, couverte en ardoises, cuve, etc.

9. Le terrain No 5 touche dans le fond à la propriété ci-dessus décrite; il a 26 pieds 9 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 63 pieds 6 pouces de profondeur; ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent et comprennent un joli cottage en bois, ayant 4 chambres, cuisine, cuve, etc.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit en paiements annuels égaux, en billets spécialement garantis par hypothèque et privilége de vendeur, portant toutes les clauses habituelles portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'hypothèque devra contenir la clause pénale par laquelle les acquéreurs s'engagent à payer les honoraires d'avocat (fixés à 5 pour cent) si les billets (en partie ou en totalité) donnés en paiement étaient mis en cour pour recouvrement. Les bâtisses devront être assurées aux frais des acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs ou aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être souscrits au gré des vendeurs, et les acquéreurs devront payer toutes les taxes de l'année courante 1876.
Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr Jules Mossy, notaire public.
21déc—21, 2déc—1,8,15, 22 jan

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature Consul doit être déposée 24 heures d'avance. Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 35 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, tuteurs, patrons, etc.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires les plus rapprochées de leur demeure.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendraient à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississipi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas,) à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:
ALLEMAND, (Mme Frits)—AUROIRE, (François)—BARRET, (Désiré)—BERTHELOT, (Léon)—BIDIONDO, (Germain)—BOGEY, (Claude)—BOISSIERE, (Jules Henri)—CALLEGARI, (Mme née Rebouché)—CABO, (Mr.)—COUME, (Jeanne Marie)—DAIGNEAU, (Isaac)—DAYBOT, (Jean Marie)—DEFRANCE, (Vve née Brun)—DEPRE, (Louis Joseph Honoré)—DESMONTS, (Anatole)—DUGAST, (Marie Mathilde)—DUGAST, (Laure Adeline)—FAURE, (Alfred)—FRANCELINI, (Mlle Salmon)—GAVOUE, (Victor)—GENTET, (Georges)—GONTHIER, (Achille Charles Louis)—JANNET, (Jean)—JACQUET, (Jean)—JARRIAT, (Claude François)—KEIFFER, (Justin)—LAUVERJAC, (Joseph)—LOMBARD, (Blaise Félix Antoine)—LORIN, (Joseph)—MASSET, (Jules)—MELIS, (Mr.)—MEYER, (J. J.)—MILLER, (Mr.)—MIRAILLAT, (Joseph) OBY, (Charles)—PREVOST, (Toussaint, Jean-Marie)—PORTE, (Jean)—REDON, (Claudius et James)—RIVOIRE, (Charles)—SARRAT, (Auguste)—STOUDE, (Francis)—TIBLIER, (Laurent et Jean Baptiste)—VERGERON, (Joseph Lauverjac)—VIGNALET, (Marcel)—VIDAL, (Charles).

Ce 18 Novembre 1875.
Le Consul gérant,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
18nov—

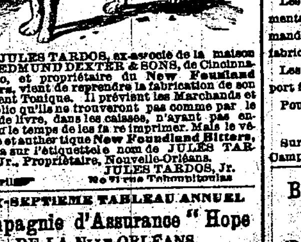
M. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.
JULES TARDOS, Jr.
No 91 rue Tchoupitoulas

DIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL
Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.
Bureau No. 21, rue du Camp.
Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		100,582,06
Sur les risques d'incendie	30,039 96	
Sur les risques maritimes	14,363 90	
Sur les risques de rivières	6,128 28	150,533 [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir		
Sur les risques d'incendie	25,256 54	
Sur les risques maritimes	6,836 07	
Sur les risques de rivières	180 11	[illegible],271 73
		87,[illegible]
Moins [illegible] cent remis aux as[illegible]	7,315 94	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	5,705 69	
Loyer	2,250 27	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts à moins	16,090 45	41,373
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		$ 5,536
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		86,[illegible]
Prêts sur gages		42,817
Effets pour primes à courte échéance		17,781
Actions de banque et autres actions		32,420
Biens fonciers		17,381
Primes en voie de perception		16,418
En banque		54,[illegible]
Total de l'actif		$273,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Verrerie. Verrerie.
Restes de factures, à vendre, sans réserve, pour clôre.
PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 82 et 84 de la rue de la Douane,—JEUDI, 12 du courant, à midi, il sera vendu,
300 barils verrerie, comprenant: gobelets, verres, verres à bière, nappies, plats, plateaux, corbeilles à fruits, &c., &c.
12janv—

PAR D. E. MORPHY & SON.

Cigares. Cigares. Cigares.
PAR D. E. MORPHY.—A. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 13 janvier 1876 à 11 heures du matin, aux magasins Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—pour clôre des consignations—
171,000 cigares de choix de différentes marques.
Conditions—Comptant.
12janv

PAR O. VALETON.

Vente renvoyée au 14 janvier 1875.
Habitation de valeur, pour la culture de la canne, du riz et des oranges, dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à 38 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans.

PAR O. VALETON, encanteur.—Bureau, Nos 93 et 95 de la rue des Magasins.—VENDREDI 14 janvier à midi, il sera offert en vente publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,

TROIS MORCEAUX DE TERRE de grande valeur, particulièrement adaptés à la culture des cannes, du riz et des oranges, divisés en 42 lots et joignant une grande portion de l'habitation Oakland, située à environ 28 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ces terres sont bornées par l'habitation Myrthe Grove, appartenant au Dr. Wilkinson, et par l'habitation Deer Range, appartenant à Mr Dougherty.

1° Le morceau de terre, dite portion du haut touchant à l'habitation Myrthe Grove, est divisé en 13 arpents ou lots et désignés par les Nos 1 à 13, ayant chacun un arpent de face au fleuve par 40 arpents de profondeur plus ou moins.

2° Le morceau de terre, dite portion du milieu, touchant au lot No 13 par une terre appartenant à Mme McCurdy, divisé en 6 arpents ou lots et désignés par les Nos 14 à 19, ayant chacun un arpent de face au fleuve, par 40 arpents de profondeur plus ou moins.

3° Le morceau de terre, dite portion du bas et attenant à l'habitation Deer Range divisé en 24 1/2 arpents ou lots, et désignés par les Nos 30 à 54 ayant chacun un arpent de face par 40 arpents de profondeur plus ou moins.

Les terres ci-dessus décrites seront vendues par lots d'un arpent de face sur 40 de profondeur plus ou moins, à l'exception du lot 54 qui n'a que 90 pieds de face sur la même profondeur, plus ou moins. Le tout en conformité avec un plan dressé par C. Dncas Lewis, arpenteur, en date du 22 février 1875 et déposé en l'étude de A. D. Doriocourt, notaire public.

Termes et conditions—Un quart du prix de l'adjudication comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit pour billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale et privilége de vendeur et portant intérêts au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente au paiement final avec la clause éventuelle de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des billets. Les acquéreurs auront le privilége de payer leurs billets avant échéance avec l'intérêt ajouté du jour de la vente à celui du payement.

Comme les fossés de dessèchement existants sur les dites terres sont légèrement diagonales aux lignes des dits lots, les actes de vente ne garantiront pas aux acquéreurs aucun privilége de dessèchement sur les autres terres avoisinantes.

Ces terres sont libres d'hypothèques et de taxes.
Les actes de ventes pardevant H. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2nov—

Avez-vous besoin d'argent?
ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.
Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.
J. BEGON.
18 fév—1 an coin Dauphine et St-Louis

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à la disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président, EDGAR LARUE.
11 sept—1an

1876.

L'EXPOSITION AGRICOLE et INDUSTRIELLE

Des Etats du Sud,
Aura lieu, aux Fair Grounds,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
A dater du
26 FÉVRIER 1876,
—ET—
Continuera dix jours.

I. N. MARKS, président.
SAMUEL MULLEN, surintendant général.

Comité exécutif.
A. BALDWIN, président,
JAMES I. DAY, W. R. SCHMIDT,
COLONEL J. D. HILL, JOHN G. FLEMING

Le but des commissaires est d'en faire une exposition complète de produits agricoles et industriels des Etats du Sud, du Mexique et de l'Amérique Centrale, mais tous les concurrents du pays y seront admis, et la liste générale des prix embrassera tous les articles qui se rattachent à une exposition de ce genre, y compris les prix spéciaux destinés strictement aux produits du Sud.

Cette liste, qui est en voie de publication, sera dressée dans un esprit libéral, et les réglements seront tels que la distribution se fera impartialement, par des juges capables et désintéressés.

On reconnaît généralement que les Fair Grounds sont les plus beaux des Etats-Unis; ils se composent de 120 acres et on peut s'y rendre en un quart d'heure, du centre de la ville, par les chars, de magnifiques [illegible] y donnent de l'ombre et les édifices, qui sont de date récente, suffisent amplement à la plus grande exposition.

L'hippodrome, dont se sert le Jockey Club de la Louisiane à toutes ses réunions, est justement célèbre dans le pays, et les dépendances construites pour recevoir les animaux ne laissent rien à désirer aux propriétaires.

C'est la première fois qu'une semblable exposition est inaugurée au Sud et, comme elle a lieu à une époque où les personnes qui viennent assister au carnaval affluent à la Nouvelle-Orléans, elle offre des avantages extraordinaires aux exposants de toutes les parties des Etats-Unis.

Les commissaires invoquent les encouragements et l'appui des citoyens du Sud; ils leur demandent d'en assurer le succès. Ils y convient les fabricants, les producteurs et les cultivateurs.

Les arrangements conclus permettront le transport facile des visiteurs et des articles.

Pour les détails, s'adresser à
SAMUEL MULLEN,
Surintendant général, au No. 80 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.
2 oct—3 m—t 1.21.

Banque Nationale de l'Union,
A LA
NOUVELLE-ORLÉANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le:
JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,305 80
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	206,622 03
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,087 09
Dû par d'autres banques nationales	950 69
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	46,894 59
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,878 13
Dépenses courantes et taxes payées	25,548 7
Echanges pour le Clearing House	255,056 1
Billets d'autres banques nationales	20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels	213 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 42
Billets legal tender	126,205 00
Total	$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé	$600,000 00
Autres profits non divisés	42,020 06
Billets de banque nationale non rachetés	449,887 00
Dividendes non payés	4,418 80
Dépôts individuels	770,804
Certificats de dépôts payables sur demande	4,781 5
Dû à d'autres banques nationales	521 90
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	287,487 29
Total	$2,158,969 94

ETAT DE LA LOUISIANE, } ss.
Paroisse d'Orléans.
Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.
JAS. CHALARON, Caissier

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Vente positive et sans réserve pour effectuer un partage.
Bonne petite maison rue Girod No 492.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 janvier 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Girod sur [illegible] pieds [illegible] de profondeur, entre les rues l'Union et Bagatelle, ensemble une maison [illegible] chambres, une cuisine, citerne, puits, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en un billet portant 8 p. 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur ainsi que les taxes de 1875 payables en 1876 et le dessèchement en sus du prix d'adjudication. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage.
12 jan—

Vente sans réserve d'une propriété rue Prieur No 329.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 janvier 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale,
UN LOT DE TERRE mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur, sur 118 pieds de profondeur entre Laharpe et Lapeyrouse. Ensemble, une maison double de quatre chambres, cuisine de deux pièces, citerne de 2000 gallons, puits, latrines, arbres fruitiers, &c. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an, en billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.
Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1875 payables en 1876 et le dessèchement en sus du prix de l'adjudication.
L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage.
5janv—

Bonne petite propriété rue Columbus No 92.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville. SAMEDI, 15 janvier 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Columbus, entre les rues Villeré et Robertson, sur [illegible] pieds de profondeur. Ensemble une maison construite sur la rue ayant trois pièces et une autre bâtisse construite dans l'intérieur [illegible] quatre chambres. Le tout divisé en deux logements, cuisine, latrines, &c. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an, en un billet portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.
Acte pardevant Th. Buisson, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de 1875 payables en 1876 et le dessèchement en sus du prix de l'adjudication. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage.
9jan—

PAR R. M. MONTGOMERY.

Positivement les derniers trois jours,
LUNDI, MARDI, MERCREDI.
PAR R. M. & B. J. MONTGOMERY.—R. M. Montgomery, encanteur.
Faillite.
Le fonds d'une maison en gros, à l'encan.
Vente importante pour le commerce et pour le public.
Plus de $174,000 de marchandises sèches étrangères et américaines à l'encan.
Grande vente de faillite, de marchandises sèches, au vaste Magasin No 100 de la rue du Canal, entre les rues Camp et St-Charles.
Il sera vendu, à partir de LUNDI 10 janvier 1876,
Une grande consignation de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant: draps anglais, français, allemands et écossais, doeskins, nankins et cotonnades, tweeds et casimirs de fantaisie, beavers, [illegible], Moscow et Esquimaux; chinchillas, [illegible] dessous, à manteaux, etc. châles, [illegible] gala allemands, paisley, cachemire, queensland, ottomans, dentelle et autres châles fashionables.
Une grande variété d'étoffes à robes, telles que soieries épaisses noires et en couleur, satins, popelines d'Irlande et de Lyon, mérinos tout laine, mousselines laine, draps satin, serges, popelines importées, alpacas, drap impératrice, etc., etc.
Un assortiment très riche de soie, de soie de Lyon, velours, valentines et peluche fine, indiennes, cotons blancs et cotons écrus, de large d'une à trois yardes. Un beau choix de couvertures anglaises et américaines, flanelles, bonneterie, gants, &c., pour dames, messieurs et enfants; un stock choisi de tapis velours, Bruxelles, Axminster, Ingrain, tapisserie, devants de cheminées, &c. &c., de qualités moyennes et des qualités les plus fines, importées; quilts, turcs et en piqué, une variété d'autres marchandises qu'il serait trop long d'énumérer.
La vente aura lieu tous les jours jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. Les lots seront vendus—au comptant—sans réserve et [illegible] lots au gré des acheteurs.
Heures de vente: 10 heures du matin, 2 heures de l'après-midi et 7 heures et demie du soir.
25 déc—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1875.

Le Conseil d'administration arrivé au terme de la mission qui lui a été confiée, a l'honneur de présenter aux sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (28 novembre 1875.)

COMITÉ DE FINANCES.
Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 29 novembre 1874 était de			$ 1,002 70
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions			10,818 50
Total des recettes			$ 11,816 20
A déduire pour les dépenses pendant la même période:			
Assurance de l'Asile et de son contenu		$[illegible] 76	
Waterworks		[illegible] 00	
Taxes de drainage		[illegible] 90	
Gardien de l'Asile		2[illegible] 70	
Médecins		1[illegible] 50	
Pharmaciens		1[illegible] 41	
Collecteur (sa commission)		[illegible] 50	
Secrétaire		[illegible] 00	
Annonces et frais de bureau		[illegible] 60	
418½ bons de secours		2[illegible] 50	
Fournitures, ustensiles et lingerie		[illegible] 67	
Provisions		[illegible] 47	
Réparations à l'Asile et au tombeau		[illegible] 20	
Gaz et charbon		[illegible] 90	
Inhumations		[illegible] 00	
Funérailles		[illegible] 00	$ 11,048 39
Balance en caisse le 28 novembre 1875			$ 767 87
Caisse de Bienfaisance:			
Le 29 novembre 1874, la balance en caisse était de		$[illegible]17 80	
Reçu pour quotités de membres honoraires	$ 138 00		
Net produit du Pique-Nique (Juillet 1875)	471 [illegible]	[illegible]09 58	$ 1,527 38
A déduire:			
25 admissions à $11 00		275 00	
Aux inondés de France		200 00	
Collecteur (sa commission)		8 16	483 16
Balance en caisse			$ 1,044 22
Actif de la Société:			
L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux		$ 72,[illegible]30 00	
A déduire: 50 actions à $10.00 ... soit		500 00	
Actif net:		$71,[illegible]30 00	

EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ.
Rapport du Comité d'Admission.

Le 29 novembre 1874 la société se composait de	1093 membres	
Admis depuis cette époque	168	1261 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Membres honoraires	15	
Démissionnaires	[illegible]	
Rapatrié en France aux frais de la Société	1	
Expulsé	1	
Décédés à l'Asile	13	
Décédés à domicile	15	
Rayés aux assemblées générales	[illegible]	152
Effectif actuel		1049 membres

Classés ainsi qu'il suit:

Sociétaires exempts de quotités	3
Membres honoraires	2
Pensionnaires à l'Asile	5
Sociétaires suspendus	14
Fils de Sociétaires	29
Veuves de Sociétaires	62
Membres actifs	934 total égal 1049 membres

Comité de secours.
Le Comité a délivré pendant l'année 418 1/2 bons de secours représentant la somme de.....$2,104 50

Service médical.
Le rapport du Dr Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 211 malades qui y ont séjourné 2610 journées.
Pour le 2nd District, le Dr H. D'Aquin a donné ses soins à 385 malades qui ont nécessité 2098 visites.
Le Dr A. W. de Roaldès, chargé du 1er et du 4ème districts, a soigné 227 malades et a fait 974 visites.
Le service du 3ème District, qui est confié aux soins du Dr A. de Roaldès père, a soigné 164 malades qui ont nécessité 689 visites.
Le service administratif pour l'année 1876 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 28 Novembre:
MM. J. Schweitzer, président, rue Royale 166.
M. Mannié, vice-président, rue Vieille-Levée 89.
N. Bouvier, trésorier, rue Ste. Anne 43.
J. P. Carrere, rue Peter 8 } Formant le comité de finance
L. Monant, rue du Maine 122 }
J. Rivard, rue Bourgogne 120 } Formant le comité d'admis.
J. Soudain, rue d'Orléans 211 }
J. Leblanc, rue Vieille Levée 265.
A. Mailhes, rue Poydras 2[illegible].
J. P. Du rey, Marché D[illegible] stalles 47, 49.
G. Villeneuve, rue Orléans, coin Villeré.
C. Gouzy, rue des Français 153.
(Formant le Comité de secours.
L'attention des Sociétaires est appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins médicaux à domicile:
Pour la partie supérieure de la ville:
De la rue Jackson jusqu'à la rue d'Orléans (les deux côtés) jusqu'à la rue Broad.
Pour la partie inférieure: A partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue Pologne. Dans le 3ème District jusqu'à la Station des chars de la rue du Maine. 3ème District, sur la rue des Français jusqu'au Canal Marigny.
Le Conseil, en terminant ce rapport, informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.
Secrétaire—L. SIMON, Encoignure Chartres et Toulouse, chez Mr Rouyer ou 276 rue Ste-Anne.
Collecteur—P. P. CHABERT, 534 rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—J. P. DUBARRY.
Médecins—Pour l'Asile, Dr J. TOUATRE.
Pour la partie supérieure de la ville—Dr A. W. de ROALDÈS, résidence, 315 Decatur. Office coin Magasins et Natchez.
Pour la partie inférieure de la ville—Dr H. D'AQUIN, 49 rue des Remparts.
Les Pharmaciens sont les mêmes que l'année dernière.
Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
Le Secrétaire L. SIMON.
Nouvelle Orléans, 28 décembre 1875.
24 déc—5f

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.
Inscription sur les livres des personnes sollicitant du travail.
Hommes.....209 } soit 267.
Femmes.....58 }
Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.
Hommes.....164 } soit 210.
Femmes.....46 }
Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union: Messieurs A. Landry, Hava, de Bausset, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La Société offre à ces messieurs ses sincères remerciments.
Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	813 89	
Collections pendant l'année	1110 85	$1924 [illegible]

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droit à 210 logements et 406 repas	$122 35	
Secours en argent	164 80	
Aux inondés de France	100 00	
Cours d'anglais (professeurs)	277 00	
Employé, location du bureau	391 10	
Frais divers, annonces, imprimés	167 18	$1452 4[illegible]
En caisse le 1er Décembre 1875		$472 [illegible]

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
23 déc—4f J.V.S.D.